

## DEMANDE d'inscription - SAISON 2018-2019 NOUVEAU JOUEUR

**Veillez noter que cette demande ne garantit en aucun cas une inscription au sein du club. Toute demande sera évaluée par le comité en fonction des places disponibles et une réponse vous sera retournée au plus vite.**

NOM du joueur : ..... Prénom : .....

Lieu de naissance : .....

N° registre national : (Voir carte SIS) : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... GSM : .....

E-mail(s) : .....

Votre enfant souffre-t-il d'un problème de santé qui nécessite une attention ou précaution particulière ? :  oui  non Si oui, précisez : .....

souhaite être affilié à l'AWBB au Basket Club JSE Enghien.

Les équipes de Catégories d'âge pour la saison 2018/2019 :

- 2013-2014 : U6 Baby Basket (1 entraînement/semaine)
- 2012 : U8 Pré-poussins (1 entraînement/semaine)
- 2011 : U9 Pré-poussins (1 entraînement/semaine)
- 2009-2010 : U10 Poussins (Mixte)
- 2007-2008 : U12 Benjamins (Mixte)
- 2005-2006 : U14 Pupilles Filles
- 2005-2006 : U14 Pupilles Garçons
- 2003-2004 : U16 Minimes Filles
- 2003-2004 : U16 Minimes Garçons
- 2000-2002 : U19 Cadettes
- 2001-2002 : U18 Cadets
- Seniors : (à partir de 2000)
- Vétérans :  Sera affilié à la JSE ENGHIE
- Sera affilié au club de .....

Veillez noter que cette liste de catégories d'âge pour la saison prochaine est basée sur une projection des réinscriptions. Nous nous réservons le droit de supprimer (ou de rajouter) une catégorie en fonction du nombre d'inscriptions reçues.

## Cette inscription implique :

- Le droit de participer, dans les infrastructures, aux entraînements avec la mise à disposition d'un coach. La participation aux rencontres officielles et aux tournois n'est pas automatique. Elle reste à la seule appréciation des coaches.
- Les frais d'affiliation à l'AWBB et la couverture d'assurance.
- Le paiement de la cotisation annuelle au compte bancaire du Basket Club JSE Enghien :  
IBAN : BE29 0014 8680 3064                      BIC : GEBA BE BB  
Communication : NOM & PRENOM du joueur + année de naissance + saison 2018-19

Les montants en application pour la nouvelle saison 2018/2019 seront de :

- Pour le Mini-basket (baby basket et pré-poussins 1<sup>ère</sup> année) - 1 entraînement/semaine : €95
- Pour les pré-poussins 2<sup>ème</sup> année - 1 entraînement/semaine + 1 match/mois : 125€
- Pour toutes les catégories Jeunes à partir de Poussins (enfants nés avant 31.12.2010) : €220
- En équipe Séniors : €220
- En Vétérans : €60

En cas d'affiliation de plusieurs enfants nés d'une même fratrie : une réduction de 20% (de la cotisation la moins chère) sera accordée. Cette réduction est portée à 30% pour le 3<sup>ème</sup> enfant et à 40% pour le 4<sup>ème</sup> enfant.

- Mon engagement à :
  - Respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur du club.
  - Respecter les règlements de Nautisport et du Collège Saint-Augustin pour l'utilisation des infrastructures.
- Le membre déclare avoir pris connaissance du règlement juridique, des mutations et des polices d'assurances de l'AWBB. Les signataires se déclarent d'accord avec cette réglementation. Le règlement complet peut être consulté sur le site [www.awbb.be](http://www.awbb.be).
- Le membre déclare avoir pris connaissance et adhérer aux statuts du Basket Club JSE Enghien (disponibles sur le site : [www.jse-enghien.be](http://www.jse-enghien.be)).
- J'autorise le basket-club JSE Enghien à reproduire et diffuser l'image du joueur pour une illustration d'article, un folder publicitaire ou une affiche de promotion des activités de l'association ainsi que pour la mettre en ligne sur le site Internet du club. Toutefois la photo ne pourra être cédée à des tiers lorsqu'on ne peut garantir l'utilisation qu'ils en feront.
  - J'autorise la JSE Enghien à traiter mes données personnelles dans le cadre de leur activité.

DATE: .....

SIGNATURE du joueur ou de son représentant légal pour les mineurs :

Nom du (des) parent(s) :

**Veillez noter que l'inscription ne devient effective que lors de l'enregistrement du paiement d'un acompte de minimum €50 au compte mentionné ci-dessus. Le solde devant être payé au plus tard avant le début officiel de la saison (31 août 2018). Sur demande et après accord du comité, un paiement échelonné peut être autorisé. Tout joueur n'étant pas en ordre de cotisation pourrait être suspendu et se voir refuser la participation aux entraînements et aux matchs.**